



# UCCLE : UNE COMMUNE TOURNEE VERS L'AVENIR

## Tables des matières

Préambule .....	2
<b>I. Une commune ambitieuse, participative et paisible .....</b>	<b>3</b>
1. Mobilité et travaux publics.....	3
2. Sécurité et Prévention.....	6
3. Finances.....	7
4. Participation citoyenne et démocratie locale .....	8
5. Urbanisme et Logement.....	9
<b>II. Une commune propre, verte, où chacun trouve sa place .....</b>	<b>13</b>
1. Propreté .....	13
2. Environnement, Energie, Climat, Droits et bien-être animal.....	13
3. Santé.....	16
4. Egalité des chances et des genres .....	17
<b>III. Une commune au service de sa population et de son épanouissement .....</b>	<b>19</b>
1. Enseignement.....	19
2. Administration.....	21
3. Famille, Petite Enfance, Jeunesse et Seniors .....	22
4. Action sociale et CPAS .....	24
<b>IV. Une commune dynamique, ouverte et transparente .....</b>	<b>26</b>
1. Economie et Commerce .....	26
2. Emploi.....	27
3. Culture .....	27
4. Sports.....	29
5. Cultes.....	30
6. Nouvelles technologies .....	30
7. Solidarité et Affaires Européennes .....	31
8. Ethique et gouvernance .....	32

## Préambule

Cette déclaration de politique générale a pour objet de présenter et décrire les principaux objectifs que se fixe la majorité pour la législature 2018-2024.

Il ne s'agit pas d'un cadre figé mais d'une feuille de route qui pose les grands principes et engagements pour cette mandature. Ces engagements pourront être amenés à évoluer, être amendés en fonction des événements, circonstances et contingences particulières provenant notamment d'autres autorités publiques au niveau régional, fédéral ou européen.

Notre projet pour Uccle, qui vise à maintenir et développer la qualité de vie des habitant(e)s de notre commune, se veut innovant, ambitieux, durable et réaliste. Il s'adresse aux Uccloises et Ucclois de toutes générations, catégories et origines. Il sera porté par une équipe motivée, constituée de courants politiques aux socles idéologiques divers qui représentent deux tiers des suffrages exprimés le 14 octobre dernier. Nous avons la conviction que la complémentarité de nos approches et de nos propositions répondra aux attentes de nos concitoyen(ne)s.

Les chantiers prioritaires qui seront menés sont ceux de la mobilité, de la sécurité, de la protection de notre environnement, de la fiscalité, de la participation citoyenne, du développement d'une activité économique durable, d'une solidarité renouvelée, de l'accès aux biens et services culturels, de la qualité de l'enseignement et du renforcement des structures d'accueil pour la petite enfance. Une approche transversale sera retenue pour leur mise en œuvre.

Préparer l'avenir signifie construire une commune qui tienne compte du dérèglement climatique. L'on sait en effet que près de 60 % des mesures pour lutter contre le dérèglement climatique et s'y adapter se trouvent entre les mains des communes. La majorité y œuvrera en se montrant exemplaire en la matière dans l'ensemble des politiques qu'elle développera et en menant des actions et campagnes de sensibilisation à l'attention de l'ensemble de la population afin de faire évoluer les comportements. L'Agenda local 21 sera ainsi revu et rendu plus ambitieux.

Des synergies plus marquées seront volontairement initiées et développées régulièrement avec la Région bruxelloise et les communes voisines dans un esprit constructif. Une attention particulière sera portée aux différents appels à projets proposés aux niveaux régional, fédéral et européen en lien avec nos priorités en termes de durabilité, de mobilité, de logement, de sécurité, de santé, d'offre culturelle, de solidarité... afin d'inscrire Uccle dans le peloton des communes les plus dynamiques et "proactives".

Un partenariat avec une commune flamande sera mis en place. Le but est notamment de permettre des échanges culturels et scolaires.

Une attention toute particulière sera portée à la transparence et à l'éthique de l'action publique.

# I. Une commune ambitieuse, participative et paisible

## 1. Mobilité et travaux publics

La priorité de la mandature est d'améliorer la mobilité sur le territoire communal. Nous veillerons cependant à ne pas opposer vainement les différents modes de transport. Nous nous engageons résolument à développer dans notre commune une mobilité durable et à y encourager les modes actifs de déplacement (cyclistes, piéton(ne)s...) et le transport en commun en proposant une offre intermodale de qualité.

- Dans ce but, et en concertation avec un conseil consultatif des modes actifs à instituer, les recommandations des audits BYPAD (vélo) et PAVE (piétons-PMR) seront progressivement mises en œuvre.
- Nous nous engageons notamment à réaliser sur les 6 prochaines années au moins 10 km de cheminements cyclables (pistes cyclables séparées de la circulation ou traits continus dessinés au sol). L'aménagement d'un cheminement cyclable dans le parc du Wolvendael sera étudié. Le projet de passerelle cyclable à Verrewinkel sera finalisé.
- Le Plan communal de mobilité datant de 2006 sera revu.
- La majorité s'engage également à placer du stationnement vélo de qualité – et sécurisé quand cela est possible - à proximité de tous les pôles d'activité de la commune (commerces et horeca, lieux culturels et sportifs, nœuds de transports publics, écoles et administrations). De très nombreux boxes à vélos seront implantés au cours de la mandature. Des pompes à vélo à usage gratuit seront installées dans l'espace public, certains escaliers seront équipés de rigoles pour vélos. Des partenariats publics privés seront mis en place afin de développer l'offre de vélos électriques en *free floating* et en stations fixes. Des points d'accès électriques gratuits seront installés sur le territoire communal. Des mesures seront toutefois prises, en dialogue avec les acteurs concernés, afin que les offres de *free floating* s'intègrent dans l'espace public, sans réduire le passage des piéton(ne)s.
- Nous nous engageons également à améliorer la qualité des trottoirs et à davantage valoriser les cheminements piétons (éclairage public adéquat, largeur, qualité des revêtements, « oreilles » aux carrefours, protections contre le parking sauvage souvent à l'origine de la détérioration des trottoirs, entretien régulier des marquages au sol pour des traversées piétonnes sûres et création de nouveaux passages piétons). L'adaptation des espaces publics afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et des seniors sera poursuivie et renforcée, en recourant notamment à l'expertise d'associations actives dans ce domaine.
- La majorité a également la volonté de poursuivre le processus de végétalisation de la commune et d'adapter les espaces publics pour que tout le monde trouve sa place et s'y sente en sécurité.
- L'aménagement de l'espace public doit être un outil au service de la mobilité, de la santé publique, de la convivialité et de la cohésion sociale.

- Le réaménagement de plusieurs places publiques sera étudié et/ou réalisé pendant la législature : Parvis Saint-Pierre, Place Jean Van der Elst et/ou Place Saint-Job. Pareil(s) réaménagement(s) se fera ou se feront en concertation étroite avec la population et fera/feront l'objet d'appels à projets. Ainsi, la majorité n'hésitera pas à recourir plus systématiquement à des expertises extérieures (maître architecte, étudiants en architecture...).
- Il s'agira plus généralement de favoriser l'appropriation par la population dans son ensemble des enjeux liés à l'aménagement des espaces public et de l'impliquer dans le cadre de réflexions en la matière.
- Afin de pouvoir réaliser ces actions, des budgets spécifiques seront réservés aux aménagements destinés aux cyclistes ainsi qu'aux piéton(ne)s et personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, un(e) agent(e) sera dorénavant identifié(e) comme personne de contact « vélo » au sein du service mobilité.
- Nous appuierons avec force les initiatives de la Région bruxelloise pour développer le RER vélo le long de la ligne 26 et les itinéraires cyclables régionaux sur le territoire de notre commune. Nous développerons le réseau des itinéraires cyclables communaux (ICC) en concertation avec les communes voisines et la Région. Dans ce cadre, il s'agira également de veiller à amener, sur toutes les voiries communales, des améliorations techniques qui facilitent et sécurisent la circulation à vélo : généralisation des sens uniques limités (SUL) – ce qui est d'ailleurs obligatoire – par un relevé des panneaux manquants et mise en SUL des voiries qui ne le sont pas encore et peuvent l'être ; placement de panneaux B22-B23 (qui permettent aux cyclistes de tourner à droite sans s'arrêter aux feux rouges) ; réaménagement et sécurisation des carrefours, zones avancées pour cyclistes en amont des carrefours à feux, apposition de logos vélo et entretien plus régulier du marquage...
- Nous favoriserons l'extension sur le territoire communal du réseau de vélos partagés et de voitures partagées.
- Sachant qu'une politique de mobilité volontariste ne peut être menée qu'en bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir (régional et fédéral), le nouveau Collège veillera à travailler main dans la main avec les autorités supérieures, en particulier avec Bruxelles-Mobilité, la STIB et la SNCB afin notamment de valoriser et d'étoffer l'offre de transport en commun.
- Dans le cadre de l'important chantier de remplacement des voies de trams par la STIB chaussée d'Alseberg entre Globe et Coghen, la majorité veillera à défendre un réaménagement qualitatif de l'espace public et à soutenir au mieux les riverain(e)s et les commerçant(e)s durant cette période difficile : mesures en termes de stationnement, interventions en matière de propreté, relais des préoccupations auprès de la STIB et de la Région...
- La majorité défendra et soutiendra avec vigueur toute amélioration de l'offre de transport en commun de la STIB et de la SNCB, que ce soit en termes de desserte, d'horaires, de régularité ou de confort (aubettes, panneaux avec temps d'attente, distributeurs de tickets...) pour les usagères et les usagers. La commune plaidera pour réduire au maximum les ruptures de charge pour les Ucclois(es).
- La majorité favorisera l'utilisation des 5 gares SNCB (6, si on y ajoute celle de Linkebeek) qui se trouvent sur notre territoire en y développant des pôles multimodaux en collaboration avec Infrabel et la STIB. Le confort des utilisatrices et des utilisateurs de nos gares

doit être fortement amélioré (accès PMR, confort d'attente, éclairage, sécurité, parkings, stationnement vélo, etc.). Nous y veillerons en particulier lors des travaux à venir à Saint-Job, à Calevoet et au Moensberg. Les abords de la gare de Calevoet seront en effet repensés : une passerelle ou un nouveau passage plus confortable sera réalisé(e) au-dessus ou sous les voies de train à Calevoet tandis que la rue du Wagon, réservée aux piéton(ne)s, cyclistes et aux transports en commun, sera aménagée. Elle offrira une précieuse connexion entre la gare de Calevoet et la rue de Stalle ainsi que la future maison communale.

- Le parking de dissuasion à la gare de Linkebeek sera réalisé. Par ailleurs, la Commune d'Uccle continuera à militer en faveur de son intégration dans la zone tarifaire bruxelloise. Uccle continuera également à défendre la création d'une halte SNCB « Lycée français-Verrewinkel »
- Par ailleurs, les Ucclois(es) doivent être mieux informés sur les possibilités de trajets qu'offrent nos gares, les fréquences et les connections avec les autres transports en commun. La Commune prendra sa part en la matière en diffusant plus régulièrement cette information par divers canaux (site internet, Wolvendael, page facebook...). Une carte et un guide des modes actifs et transports en commun à Uccle seront réalisés. Les nouveaux habitant(e)s, lors de leur inscription à la commune, seront informé(e)s des différentes possibilités relatives aux modes de transport alternatifs : transport en commun, voitures partagées, vélos partagés, boxes vélos, primes pour les vélos électriques....
- L'acquisition d'un vélo électrique continuera en effet à être encouragée par l'octroi d'une prime communale. La révision du dispositif sera toutefois envisagée afin de soutenir d'autres modes de déplacement doux.
- La lutte contre le trafic de transit sera intensifiée en collaboration avec la Région et les communes limitrophes, dans le cadre du futur plan régional de mobilité (Goodmove).
- L'extension des zones 30 sera poursuivie dans les années à venir afin de couvrir un très grand nombre de voiries de quartier. De nouvelles zones 20 (zones de rencontre) seront créées afin d'apaiser les quartiers et pour plus de sécurité. A certains moments de l'année, la rue sera rendue aux piéton(ne)s, enfants, jeux, vélos, dans des zones résidentielles, notamment à la demande de riverain(e)s. Il sera veillé à faire respecter ces différentes zones et aménagements et à renforçant la lutte contre la délinquance routière (vitesse excessive, conduite agressive et/ou sous l'influence de l'alcool, stationnement sur les trottoirs et pistes cyclables, etc.).
- Des campagnes de sensibilisation en matière de sécurité routière seront organisées à l'attention de tous les usager(ère)s de la route (automobilistes, motards, cyclistes...).
- Afin d'assurer la sécurité des écolières et des écoliers et d'améliorer la qualité de l'air autour des écoles, nous mettrons en place, là où c'est possible, des rues scolaires. L'un ou l'autre projet pilote sera d'abord initié puis évalué avant d'envisager ensuite leur multiplication. Dans la mesure du possible, un local vélo sécurisé sera aménagé au sein de chacune des écoles uccloises afin d'encourager les élèves et le personnel enseignant à se rendre à l'école à bicyclette.
- Enfin, la politique menée en matière de stationnement répondra essentiellement au double objectif suivant : garantir une rotation dans les quartiers commerçants et offrir des solutions de parking aux riverain(e)s proches de leur domicile. Le PACS sera évalué et si nécessaire adapté.

## **2. Sécurité et Prévention**

La sécurité, sous toutes ses facettes, participe à la qualité de vie de toute personne qui vit, travaille, visite ou se déplace à Uccle. Elle constitue un ciment de la communauté qui nous réunit. Protéger l'intégrité physique et morale de toutes et tous, garantir le respect des règles et de la tranquillité publique, empêcher toute impunité tout en respectant les libertés individuelles, voilà les missions que nous continuerons à remplir.

La politique de sécurité et de prévention menée ces dernières années et qui enregistre des résultats positifs sera poursuivie.

La présence policière et des gardien(ne)s de la paix sur le terrain étant un facteur important de dissuasion, la majorité veillera à son maintien effectif par le biais de patrouilles cyclistes, pédestres et canines sur la voie publique (aux abords des écoles, dans les quartiers commerçants et les espaces verts...) et dans les transports en commun, notamment le soir et le week-end.

Les dispositifs de vidéosurveillance actuels seront complétés de caméras mobiles temporairement affectées à des sites sources de problèmes. La patrouille des flagrants délits, qui a démontré toute son efficacité, sera renforcée.

- Une bonne politique de sécurité implique un accueil adapté des victimes de tout acte, visant spécialement les femmes (avec une attention particulière portée aux agressions sexuelles), les personnes âgées, les victimes d'actes à caractère raciste, xénophobe, anti-sémite ou encore liés à l'orientation sexuelle. Elle sera renforcée auprès de la police comme d'autres services communaux, notamment par le biais de formations spécifiques, l'instauration d'une ou plusieurs personnes de référence et par un travail sur la structure d'accueil des plaignant(e)s.
- Afin d'améliorer la qualité d'environnement de travail et l'accueil des citoyen(ne)s, une réflexion sera menée au sujet du commissariat de la rue Rouge.
- La prévention assidue et attentive à tous les aspects du contrat social constitue par ailleurs le premier jalon de la sécurité de toutes et tous. Le service de prévention, dont les missions sont subsidiées par les autorités régionales et fédérales, poursuivra son action essentielle au bien vivre et à la sécurité dans notre commune. Nous souhaitons intensifier cette action, notamment en renforçant les effectifs des gardien(ne)s de la paix et des éducatrices et éducateurs de rue.
- Il s'agira notamment : d'augmenter le nombre de visites préventives du service prévention vol, en collaboration plus étroite avec l'Urbanisme et l'État civil lors des demandes de permis d'urbanisme, d'une installation ou d'un déménagement à Uccle ; d'intégrer les problématiques de la cybersécurité, de cyber-haine et cyber-harcèlement dans les politiques de prévention (notre commune devrait jouer un rôle pilote à cet égard, en collaboration avec Bruxelles Prévention & Sécurité).
- La prévention passe aussi par l'éducation et par l'école. L'apprentissage des normes et de la vie en société, dès le plus jeune âge, permet aussi d'éviter le décrochage scolaire. Mobiliser les actrices et acteurs des établissements d'enseignement dans la politique locale de prévention est indispensable.
- La majorité proposera d'étendre le recours aux sanctions administratives communales (SAC). Les sanctions continueront à être appliquées dès le premier fait, quel qu'il soit ou quel qu'en soit le ou la responsable. Celles-ci permettent à la commune, à travers la fa-

culté d'imposer une prestation citoyenne en guise de réparation du préjudice, de sanctionner avec justesse les incivilités qui nuisent au bien-vivre dans la commune.

- En étroite collaboration avec les autorités policières, nous continuerons à octroyer les moyens nécessaires pour lutter contre la criminalité, en baisse de 30% ces cinq dernières années. Il en ira de même pour toutes les formes d'incivilités et le harcèlement scolaire (rackets, cyber-harcèlement...).
- Les opérations spécifiques, aujourd'hui ciblées sur la tranquillité publique et la propreté, seront maintenues et amplifiées.
- Notre Plan général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) continuera d'être évalué régulièrement.
- Enfin, des actions concernant la mendicité seront menées.

### **3. Finances**

La majorité entend poursuivre une gestion rigoureuse des deniers publics tout en maintenant une capacité d'investissement et en maîtrisant la dette communale.

- La majorité continuera d'analyser chaque dépense pour s'assurer qu'elle réponde à un besoin. La fiscalité sera elle aussi maîtrisée pour la maintenir à un niveau juste pour l'ensemble des contribuables uclois avec une attention particulière aux ménages les plus précarisés ainsi qu'aux entreprises et commerces.
- La dette de notre commune qui a été constituée afin de maintenir un niveau d'investissement public nécessaire à la bonne gestion de notre patrimoine et de nos espaces publics doit être stabilisée tout en tenant compte de la décision d'opérer un investissement important pour le nouveau centre administratif.
- Lors de la révision de règlements-taxes, il sera généralement veillé à ce que la hausse ne soit pas supérieure à l'inflation/indexation.
- La majorité s'engage à une transparence totale vis-à-vis de la population dans la présentation des budgets et des comptes parce que des dépenses et des recettes bien comprises sont plus facilement acceptées. Cette transparence sera mise en œuvre notamment par l'organisation de réunions publiques de présentation du budget et la diffusion d'un document didactique sur le site internet et dans le Wolvendael.
- Par ailleurs, dès le budget 2020, un budget participatif permettant aux citoyen(ne)s qui le souhaitent de s'investir dans l'affectation d'une partie des deniers publics à consacrer à des projets particuliers sera mis en place. Une attention particulière sera également apportée à la dimension de genre dans l'élaboration du budget et ce dès 2020.
- L'augmentation des subsides alloués aux associations sportives, culturelles, de jeunesse, environnementales, Nord-Sud, etc. sera envisagée au cas par cas mais l'enveloppe globale qui y est consacrée sera revue à la hausse de 25 % dès 2019.
- Enfin, les placements éthiques de l'épargne communale seront favorisés autant que possible.

#### **4. Participation citoyenne et démocratie locale**

La majorité souhaite développer la participation des habitant(e)s, en soutenant leurs projets, en leur permettant d'appréhender les enjeux de leur commune et en prenant en compte leur avis dans l'élaboration des politiques communales. Pour cela, nous mettrons en place les leviers permettant davantage de concertation.

- Tous les services communaux seront impliqués dans cette démarche participative impulsée par l'Echevinat de la participation nouvellement créé.
- Le fonctionnement du conseil communal sera modernisé notamment via sa diffusion sur Internet (au minimum audio, si techniquement et financièrement possible en vidéo) et en assurant sa présidence par un conseiller ou une conseillère communale.
- La population aura accès à une information complète et présentée de manière didactique. Les documents annexes aux délibérations du conseil communal seront, sauf exception, aisément consultables par la population.
- Une refonte du site web communal sera opérée pour orienter la navigation vers les intérêts des visiteuses et visiteurs selon leur cible ; en appliquant les bonnes pratiques inclusives, en termes d'égalité de genre et des chances ; de rédaction intelligible des textes et règlements communaux.
- La majorité s'engage, entre autre, à :
  - Réformer le journal communal Le Wolvendael pour en faire un support d'information plus équilibré accordant plus de place aux associations et à la population.
  - Organiser la présence régulière d'un stand d'information communale lors des évènements publics ;
  - Etudier la possibilité de déplacer certains services communaux à dates/horaires fixes deux fois par an dans des structures d'accueil.
- Gérer la commune en consultant et demandant l'avis régulièrement : des associations, qui sont les porteuses de dynamiques et de projets ; des acteurs académiques notamment uclois(es) dans un rôle d'analyse, d'observation, d'animation ; du personnel communal qui constitue un relais et un soutien pour mettre en place cette démarche participative ; des citoyen(ne)s et riverain(e)s des projets dont l'expertise et la connaissance du terrain peuvent être utilement mobilisées au service de l'intérêt public. Nous nous engageons à associer les riverain(e)s le plus en amont possible lors de l'élaboration de projets importants (PPAS, projets communaux) mais aussi d'aménagements de moindre envergure. Nous nous engageons à associer les comités d'habitant(e)s aux comités d'accompagnement des études d'incidences portant sur des demandes de permis d'urbanisme pour les projets de grande ampleur.
- Gouverner et informer de manière ouverte et transparente, en assurant la publication pendant la mandature d'indicateurs de développement durable, de délais administratifs, de consommation de la commune (énergie, matière premières...), d'émissions polluantes, de production/réduction de déchets, d'informations en termes de soutien scolaire... ; en procédant, à mi-mandature, à une évaluation quantitative et qualitative des pratiques de participation mises en place, évaluation qui, accompagnée de ses



conclusions et recommandations, sera débattue en séance du Conseil communal ; en poursuivant et en amplifiant les rencontres avec les habitant(e)s dans le cadre d'un tour régulier des quartiers organisé tous les deux ans ; en ouvrant les données administratives (à l'exception des données à caractère personnel ou des documents confidentiels) afin que les citoyen(ne)s et les milieux de la recherche puissent les utiliser/réutiliser sous licence libre (Open Data) ; en poursuivant la formation du personnel communal, de la zone de police et du CPAS à l'écoute, à l'accueil et à la communication bienveillante et non violente.

- Organiser la participation des citoyen(ne)s à partir de leur rue ou quartier jusqu'au Conseil communal en communiquant davantage sur l'existence et la procédure du droit d'interpellation citoyenne au conseil communal et au conseil de police, en mettant à disposition des comités de quartiers et/ou conseils consultatifs et/ou groupements de citoyen(ne)s une enveloppe annuelle pour leur permettre de mettre en œuvre des projets de proximité ; en mettant en place des mécanismes consultatifs et de co-création, que ce soit dans la gestion de grands projets ou d'aménagements au niveau de la rue ou du quartier (en favorisant en amont l'information et les moments d'échanges) ; en organisant dans le courant de la mandature un Conseil communal participatif sur base du tirage au sort de citoyen(ne)s, pour débattre et émettre des propositions à la commune sur des thèmes spécifiques, en organisant des Etats généraux ucclois en 2019 ouverts à toutes et à tous, réunissant citoyen(ne)s et associatif local (ACQU, associations culturelles, sportives, environnementales, associations de commerçants, associations de solidarité, mouvements de jeunesse...), sur des thématiques touchant à la vie quotidienne et au bien-être de la population, afin de déterminer ensemble les priorités pour notre commune dans les années à venir avec une évaluation à la mi-mandature ; en réaffectant une partie de la maison communale en maison de la citoyenneté et des associations et en y ouvrant des espaces d'accueil pour les réunions et activités publiques ; en étudiant la création de plateformes thématiques regroupant associations et citoyen(ne)s (culture, environnement, mobilité...) ; en soutenant plus fermement les associations locales existantes, en étant à leur écoute (besoins, diagnostics, projets, financement) et en les accompagnant dans leurs actions.

## **5. Urbanisme et Logement**

Le développement territorial est au cœur des enjeux de développement durable et des défis environnementaux. Cette politique transversale règle le subtil équilibre entre le besoin de développement (économique, humain, etc.) et le besoin de préservation de l'environnement (biodiversité, paysages, ruralité, etc.). Il est donc aussi au cœur des enjeux du développement socio-économique de notre commune.

Il s'agit de mettre en place un urbanisme de qualité et plus attractif pour encadrer la densification et préserver le caractère vert essentiel de notre commune via un urbanisme raisonné, durable, qualitatif et respectueux des habitant(e)s, qui repose sur des balises claires, et ce pour des raisons de sécurité juridique et d'équité entre citoyen(ne)s.

- Les enjeux urbanistiques sont particulièrement variés compte tenu de la diversité des quartiers. Toutefois, la priorité est qu'Uccle reste une commune verte, renforcée par son maillage bleu.
- Les zones paysagères seront maintenues face à une densification raisonnable, privilégiant les parcelles bâties.

- Un équilibre entre nouveaux logements, espaces verts, équipements, commerces et activités productives sera garanti. La préservation des intérieurs d'îlots sera également poursuivie. Les jardins en intérieur d'îlot constituent en effet une des grandes richesses de Bruxelles en général et de notre commune en particulier ; ils remplissent un rôle écologique et social. C'est une richesse d'autant plus précieuse si le quartier est densément bâti et peu fourni en espaces verts publics. La Commune n'autorisera pas de dérogations en intérieur d'îlot, conformément à la motion adoptée par le conseil communal en ce sens voici quelques années, sauf si celles-ci permettent d'améliorer significativement l'intégration du projet dans son cadre environnant.
- L'intrusion de l'automobile en intérieur d'îlot (bruit, pollution, lumière des phares) dans le cadre de nouveaux projets ne sera pas tolérée.
- La protection du patrimoine architectural est source de richesse, maintenant et pour les générations futures. Il y a donc lieu de préserver ce patrimoine et de l'étendre à de nouveaux éléments architecturaux de qualité. La Commune initiera et soutiendra des demandes de classement de biens immobiliers remarquables non encore légalement protégés.
- Les choix communaux en matière de permis d'urbanisme favoriseront un juste équilibre entre la liberté architecturale et une bonne qualité du bâti assurant son intégration optimale dans l'environnement bâti, paysager et naturel ;
- La Commune sensibilisera et encouragera les propriétaires à la préservation du petit patrimoine architectural (boîtes aux lettres, grilles et portillons, sculptures, sgraffites et mosaïques en façade, etc.). Il sera veillé au respect de la qualité des portes et châssis de fenêtres, éléments essentiels de la composition des immeubles et de la cohérence des ensembles architecturaux. Le recours aux châssis en PVC sera évité autant que possible.
- Les antennes paraboliques placées en infraction sur les façades visibles depuis l'espace public ne seront pas tolérées.
- Tout sera mis en œuvre afin d'éviter la prolifération des panneaux publicitaires et afin de veiller à une plus grande harmonie au niveau des enseignes. En la matière, des permis d'urbanisme ne seront accordés pour de nouveaux panneaux que s'ils sont correctement intégrés dans l'environnement urbain. Les panneaux publicitaires interactifs et dynamiques (écrans) qui sont énergivores, captent trop l'attention (et induisent des problèmes en termes de sécurité routière) et représentent une pollution visuelle seront évités.
- La participation citoyenne dans les grands choix territoriaux et la manière de prendre en compte l'avis des citoyen(ne)s sera repensée et mieux organisée.
- Une mixité de fonctions sera promue : commerces, zones vertes, logements, écoles, crèches, centres culturels et sportifs, places publiques, etc. A cet égard, une politique active de réaffectation des étages au-dessus des commerces sera mise en place.
- Les outils de gestion des bâtiments seront modernisés (logiciel BIM) pour assurer la réactivité et la connaissance du patrimoine.
- La mise en œuvre du PPAS Château d'Or et l'avenir du site de l'Institut Pasteur seront des enjeux importants auxquels nous consacrerons l'énergie nécessaire. Le premier verra

l'édification d'un nouveau quartier mixte (résidentiel, commerce, activité économique, équipement collectif).

- La planification urbanistique visera à développer l'accessibilité du logement aux jeunes familles en soutenant les projets de logement moyen familial. L'habitat intergénérationnel et les projets d'habitat groupé seront également soutenus.
- Le service de l'urbanisme devra implémenter les dispositions du nouveau CoBAT et maintenir un respect strict des délais. Une plus grande transversalité devra être mise en place dans l'analyse des demandes afin de garantir la conformité des demandes avec les objectifs de la commune en matière de développement urbain, de logement, d'environnement, de mobilité et de développement économique. Le contrôle des chantiers immobiliers privés sera renforcé et la commune veillera au strict respect des obligations légales par les entrepreneurs opérant sur notre territoire (information, horaires, stationnement...) ainsi qu'à minimiser les pollutions inhérentes à ces projets (nuisances sonores, atmosphériques, sanitaires).
- La mise à jour du cadastre sera poursuivie.
- Les contrôles de conformité sont nécessaires et participent au respect des objectifs de planification ainsi qu'à la confiance dans l'autorité publique.
- Un "éco-prix" communal (dans le cadre ou non du concours d'architecture) bisannuel pour valoriser les constructions ou rénovations écologiques en matière d'économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables, la gestion de l'eau et/ou la mise en œuvre de matériaux sains durables et recyclables sera institué.
- Une charte "Qualité nature" sera proposée aux demandeurs de permis d'urbanisme et de lotir (mesure envisagée dans l'Agenda local 21) les invitant entre autres à préserver les sols nus (notamment pour y maintenir la présence des abeilles sauvages), à privilégier une flore vivace et sauvage, à verduriser les façades, à ne dresser de clôtures qu'ouvertes au niveau du sol, à poser de manière écologiquement responsable des nichoirs et des hôtels à insectes, à opter pour une compostière...

Le logement est une des conditions premières de la dignité humaine. Le droit à un logement décent est d'ailleurs reconnu par la Constitution. La commune œuvrera afin de répondre au mieux à la demande de logements abordables pour des publics fragilisés tout en soutenant les personnes « uni » propriétaires et en encourageant les familles à s'installer à Uccle.

- La politique communale de logement sera plus efficace grâce à la mise en place d'outils de gestion du parc immobilier (vide locatif, travaux, besoins et attentes) afin de développer le parc en fonction des besoins réels, dans le but de soutenir le maintien à Uccle de jeunes familles. Uccle sera une commune accueillante pour les projets de co-living.
- Un "guichet logement" unique sera créé. Les citoyen(ne)s y trouveront de l'information relative à toutes les possibilités de logements (infos sur les primes, sur les différents types de logement alternatif, sur les aides pour adapter son logement à ses besoins...). Ils pourront également s'y inscrire sur les différentes listes d'attente pour un logement géré par le public (logements sociaux relevant de Binhôme, de l'AISU et logements communaux).

- Le déploiement du parc de logements de l'AISU (Agence Immobilière Sociale Uccloise) sera ainsi poursuivi en encourageant davantage de propriétaires privés à lui confier leurs biens, soit par une prime communale, soit par un remboursement de la part communale du précompte immobilier. Une campagne d'information active sur les divers avantages, notamment fiscaux, du système AIS sera menée. L'ambition est d'augmenter son parc de logements afin d'atteindre au moins les 300 unités au cours de la prochaine mandature, tout en veillant à ce que la nette majorité des nouveaux logements pris en gestion soient situés sur le territoire communal. Les missions de l'AISU pourront s'étendre à la promotion du logement intergénérationnel.
- La rénovation (en vue d'améliorer les performances énergétiques) et le développement du parc de logements publics de Binhôme seront poursuivis.
- Une action sur les biens abandonnés ou inoccupés contribue à renforcer l'offre de logements et décourage certain(e)s propriétaires à négliger leur bien. Il sera ainsi veillé à améliorer la perception de la taxe sur immeubles abandonnés, en ciblant les immeubles faisant l'objet de spéculation. Si un immeuble reste, malgré la taxe, abandonné pendant plus de deux ans, il conviendra d'envisager l'activation d'autres outils comme l'expropriation puis la rénovation (subvention régionale "rénovation urbaine" pour immeubles vides).
- Le "droit de gestion publique" pourra être activé en ciblant les logements pouvant être remis sur le marché moyennant de "petits" travaux.
- Dans le chef de la Régie foncière, le système régional d'allocation-loyer pour les locataires sera systématiquement activé.
- Les projets assurant la mixité de logement sociaux, logements moyens et privés, seront soutenus.
- La majorité souhaite soutenir les personnes qui occupent l'unique bien dont elles sont propriétaires et qui disposent de revenus faibles à modérés : le public bénéficiaire de la prime de compensation créée suite à l'augmentation du Précompte immobilier survenue en 2015 sera élargi après une analyse faisant suite à la reprise en main de cette matière par Bruxelles fiscalité.
- La commune soutiendra les projets de logement intergénérationnel, par exemple du type "kangourou" (cohabitation de personnes âgées et de jeunes qui s'entraident) et tout éventuel projet de Community land trust (CLT) dans le cadre d'un partenariat public-associatif. Ce type de projet permet de diminuer le coût d'accès à la propriété pour un public ciblé, dans le cadre d'un projet collectif.
- La Commune accueillera positivement la conclusion de conventions d'occupation précaire entre des propriétaires privés ou publics d'immeuble et des associations.

## **II. Une commune propre, verte, où chacun trouve sa place**

### **1. Propreté**

Une ville propre et accueillante est une responsabilité collective. Cet objectif ambitieux pour un cadre de vie plus agréable et sain, est réalisable grâce à l'engagement quotidien et sans relâche des habitant(e)s, des 80 personnes de terrain du service propreté, aux nombreuses actions de sensibilisation et de répression ainsi qu'à une coordination optimale avec Bruxelles Propreté et avec les communes limitrophes. La commune s'engage à :

- Mener une politique de prévention (distribution de brochures, campagne de propreté par quartier, opération « printemps de la propreté », continuation des déchetteries mobiles avec publicité, sollicitation des habitant(e)s, affiches dans les lieux sensibles, informations dans les écoles, etc.) ;
- Sensibiliser encore davantage les agents de police aux problématiques du respect de l'environnement et de la propreté ;
- Appliquer une tolérance zéro pour les incivilités (notamment dépôts clandestins et déjections canines sur la voie publique), en usant des sanctions administratives pour améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyen(ne)s ;
- Dès le plus jeune âge, sensibiliser les élèves au respect de la nature et de la propreté par des campagnes d'information dans les écoles ;
- Soutenir les actions citoyennes de propreté (ramassage public de déchets tels que canettes, mégots, etc.) à des fins de conscientisation ;
- Poursuivre l'enfouissement des bulles à verre et à vêtements ;
- Continuer à développer l'installation d'Oliobox ;
- Réduire la quantité de déchets à l'occasion de tout événement public festif, culturel sportif organisé par la Commune ainsi que dans le fonctionnement des services communaux, recourir à des gobelets réutilisables ;
- Initier un projet pilote de poubelles à tri sélectif dans l'espace public ;
- Développer le travail de sensibilisation et de collaboration avec le secteur Horeca afin d'améliorer la propreté aux abords de leurs établissements (responsabilisation, soutien) ;
- Mobiliser davantage les agent(e)s de prévention et les stewards dans le cadre de la sensibilisation à la propreté.

### **2. Environnement, Energie, Climat, Droits et bien-être animal**

Nous veillerons à la diminution de notre empreinte écologique. En ce but, la commune réactualisera l'Agenda local 21 qui sera utilisé comme un réel outil de politique transversale. Nous poursuivrons la réalisation de ses objectifs en partenariat avec les différents services communaux. La commune

s'inscrira dans une démarche zéro déchet, notamment à travers un plan de communication à l'adresse de la population.

- La commune adoptera une approche transversale afin de diminuer son empreinte énergétique et augmenter la production d'énergie renouvelable. En matière d'énergie, la commune expérimentera et facilitera les projets énergétiques innovants, incitera et aidera les ménages à mieux isoler leur(s) habitation(s) et diminuer leur consommation. Elle veillera à une consommation soucieuse de l'environnement et des ressources au sein de l'administration. Elle adoptera et respectera des normes énergétiques strictes pour la rénovation des bâtiments communaux. Le travail d'augmentation de la production d'énergie renouvelable via les bâtiments communaux sera poursuivi voire intensifié. Ainsi, elle poursuivra le Plan d'actions Carbone, NRClick et Solarclick.
- La commune poursuivra la collaboration avec Sibelga en vue de développer des outils permettant d'engendrer des économies d'énergie, créera une coordination transversale Energie à l'image de la coordination Eau et étudiera son inscription dans le *Global Covenant of Mayors* ainsi que dans *Energy Cities*. Quand cela est possible, la commune collaborera en la matière avec des coopératives citoyennes.
- La commune soutiendra les initiatives citoyennes (Quartiers durables, Incroyables Comestibles, composts collectifs...). Les initiatives de « transition » seront promotionnées afin de faire d'Uccle une commune pionnière en la matière. Elle mettra sur pied un permis de végétaliser.
- La commune valorisera les surfaces et espaces inutilisés pour créer des espaces verts et naturels (potagers urbains, jardins suspendus...) à destination de la population. Elle déminéralisera entre autres certaines zones asphaltées et établira un programme pluriannuel de réaménagement durable.
- Le Plan Nature devra être progressivement concrétisé. La commune favorisera la faune et la flore locales et veillera à la protection des espèces en voie de disparition sur son territoire, en collaboration avec Bruxelles Environnement, Natagora, la population et l'associatif local. En l'occurrence, elle poursuivra la démarche entamée par des habitant(e)s, effectuera des recensements, aménagements et encouragera dans les permis d'urbanisme le maintien de l'habitat des populations existantes en cas de rénovation (cf. « Charte qualité » dans le volet Urbanisme). Elle examinera la création des primes relatives à la végétalisation, aux compostières et incitera au placement de nichoirs.
- Afin d'enrichir la biodiversité sur son territoire, la commune développera la végétation, notamment en créant de nouvelles zones vertes et renforcera son maillage vert. Elle préservera les talus, les jardins potagers, les intérieurs d'ilots verdurisés. Elle encouragera l'agriculture urbaine, notamment en augmentant le nombre de potagers collectifs, et la plantation d'essences comestibles (plantes aromatiques, arbres fruitiers...) et soutiendra l'installation de fermes urbaines. Elle augmentera le nombre de composts collectifs.
- Les abattages massifs d'arbres seront soumis à l'avis d'un(e) dendrologue ou autre personne compétente assermentée. Seules des essences indigènes seront plantées par la commune. La commune se montrera plus stricte par rapport aux demandes d'abattage d'arbres, notamment le long des voies ferrées, et agira plus rapidement en justice pour faire cesser les infractions environnementales.

- La commune reverra les plans de gestion de ses espaces publics, espaces verts et parcs pour qu'ils soient plus écoresponsables. Elle fera de l'écopâturage, en synergie avec la Ferme d'Uccle ou des refuges animaliers, notamment pour lutter contre la renouée du Japon (par exemple, au cimetière du Verrewinkel). Elle augmentera entre autres les prairies fleuries sur son territoire et pratiquera le fauchage tardif. La commune encouragera l'installation d'une ginguette au parc du Wolvendael. Elle aménagera durablement le Parc Raspail. Elle limitera autant que possible la sous-traitance dans le cadre de l'entretien de ses espaces verts. Une réflexion sera menée quant à l'intégration d'œuvres d'art dans les parcs et espaces verts.
- La commune initiera le réaménagement du site des Espaces Verts (avenue Paul Stroobant) pour le rendre plus pratique et fonctionnel pour les équipes de terrain ainsi qu'exemplaire en matière d'écologie et de durabilité tout en l'ouvrant aux écoles, uccloises ou non, et à la population.
- Lors des aménagements de voiries, la commune intégrera les pentes, la récolte des eaux, l'absence de joints pour mieux récupérer les eaux, l'intégration d'espaces de culture pour les habitant(e)s, une réflexion sera menée quant aux espaces pour mettre les feuilles mortes au lieu de les évacuer, le choix des espèces indigènes et mellifères non traitées aux pesticides, etc. Lors de la réalisation de chantiers, la commune gèrera durablement les eaux et privilégiera la remise à ciel ouvert des ruisseaux et le maillage pluie dans ses avis sur le permis d'urbanisme ou lors de l'instruction de demandes de permis.
- La commune poursuivra son rôle pionnier en matière de gestion durable des eaux, en raison de sa valeur environnementale et de sa politique de lutte contre les inondations. Il s'agira notamment de faire ressortir l'eau (mises à ciel ouvert), séparer les eaux claires des eaux usées, etc. Cela consiste entre autres à envisager la création de la partie aval de l'Ukkelbeek, le rétablissement du Geleytsbeek jusqu'à ses sources historiques (parc Fond'Roy), le rétablissement du lien historique entre le Verrewinkelbeek et le Geleytsbeek, la végétalisation de la section amont du Verrewinkelbeek.
- La commune veillera à l'accessibilité par le public des projets en matière d'eau (jardin de pluie, promenades...) notamment par le choix d'une approche didactique. Elle mettra par exemple en place une signalétique propre à la Vallée du Geleytsbeek et à son hydrologie. La commune mènera une réflexion sur la transformation de l'étang de pêche en un véritable espace vert de quartier.
- La commune poursuivra la politique active de rachat de parcelles (il pourrait s'agir par exemple : du marais du Broek, du Kauwberg, et/ou parcelles cadastrales de la Régie foncière régionale chaussée de Saint-Job).
- La commune renforcera le contrôle et le suivi du respect des conditions posées dans le cadre des permis d'environnement.
- La commune prendra des mesures pour améliorer la qualité de l'air, notamment par : la mesure de la qualité de l'air, l'encouragement de la mobilité douce (comme les rangs à pied ou à vélo vers les écoles), la diminution de la pression automobile, la végétalisation des écoles, lieux publics, voiries là où la plantation d'arbres n'est pas possible. Des initiatives en faveur de la sensibilisation à la pollution de l'air aux abords des écoles seront menées à l'initiative de la commune. Elle augmentera le nombre de composts collectifs. La majorité entamera également une réflexion quant au remplacement et à



l'utilisation des souffleuses de feuilles.

- Dans le cadre des droits et du bien-être animal, nous ferons d'Uccle une « Commune amie des animaux ». Nous organiserons des activités dans les écoles pour sensibiliser les enfants au respect des animaux (par exemple, Activ'dog) ainsi qu'à l'interdépendance du vivant. La commune organisera des campagnes de sensibilisation quant à la limitation et aux alternatives à la mort aux rats, à destination des pharmacies et du public. Elle favorisera l'adoption d'animaux domestiques en refuge. La commune encouragera la nomination d'un(e) référent(e) bien-être animal au sein de sa zone de police. Lors d'événements publics (comme la Foire de Saint-Job), les excursions scolaires des écoles..., la commune sera très attentive au bien-être animal.
- Le plateau Avijl constitue un poumon vert, un catalyseur de lien social et un atout patrimonial pour notre commune. Ce site doit être préservé au maximum. Ses fonctions doivent toutefois pouvoir être réinventées, en étroite concertation avec les habitant(e)s, pour le mettre au cœur de la vie du quartier Saint-Job. Le plateau Avijl qui nécessite d'être géré (lutte contre les espèces invasives, entretien des chemins, création de points d'eau, rénovation de l'aire de jeux et du terrain de basket...) offre en effet un cadre exceptionnel pour valoriser des projets pédagogiques, environnementaux et d'intégration sociale (par exemple une ferme de permaculture).

### **3. Santé**

La majorité s'engage à développer un rôle de proximité en matière de sensibilisation de la population aux questions de santé. Le collège aura pour action de :

- Veiller, en collaboration avec les acteurs de la santé, les institutions de soins, les maisons médicales, le centre de santé, etc., à développer une politique transversale de la santé et à faire d'Uccle une commune « Pro Santé » ;
- Soutenir activement toutes les campagnes de prévention (dépistage cancer, prévention des MST, don de sang, etc.) et en assurer la coordination ;
- Renforcer la première ligne de soins. Le rôle de proximité et d'orientation du(de la) médecin généraliste sera valorisé et soutenu, notamment par les postes de garde médicale. Les réseaux multidisciplinaires locaux seront promus ;
- Prévenir l'apparition des pathologies en améliorant l'accès aux activités physiques et à une alimentation saine, en réduisant les facteurs de stress et renforçant la lutte contre les assuétudes ;
- Réduire les inégalités d'accès aux soins de santé pour les personnes seules, précarisées ou avec revenus modérés ;
- Adopter une politique de prévention de toutes les nuisances possibles (sonores, olfactives, respiratoires, vibratoires, etc.) ;
- Assurer la coordination d'actions de sensibilisation sur l'équilibre alimentaire, le danger de l'alcool et des autres assuétudes auprès du grand public et dans les écoles et crèches ;
- Développer pour tous les publics la pratique sportive comme outil de prévention ;



- Valoriser les initiatives d'accompagnement en matière de santé mentale (ex : café Alzheimer) ;
- Mettre en œuvre une vraie politique d'information sur l'offre de soins, en précisant les prestataires/services conventionnés, sur le territoire uclois ;
- Envisager le déploiement de nouveaux « points d'eau potable » permettant à chacun(e) de se désaltérer tout en évitant d'utiliser des bouteilles en plastique ;
- Sensibiliser et inciter les Uclois(es) au don d'organes, en associant les associations responsables ;
- Systématiser une action spécifique liée au cancer du sein à travers la mise en place d'un élément récurrent (octobre rose) ;
- Faciliter l'échange autour des thématiques de la santé entre les professionnel(le)s et les citoyen(ne)s par l'organisation de conférences, la coordination de campagnes d'information sur certaines maladies, la transmission régulière de « conseils santé », etc.

#### **4. Egalité des chances et des genres**

La commune promouvra l'égalité des chances et des genres en luttant contre les discriminations structurelles, tant dans l'administration que dans tout autre domaine (espace public, violences faites aux femmes, secteur professionnel, etc.). Nous mènerons des politiques inclusives qui proposent des solutions au départ de la réalité quotidienne de la population, quels que soient le genre, sexe, âge, situation sociale, niveau d'éducation, état de santé, orientation sexuelle, ethnie, religion, culture ou préférence philosophique.

- La commune se dotera d'outils transversaux : elle mettra en place une Charte de l'égalité femme-homme et un « Plan égalité de genre » contenant des objectifs qualitatifs et quantitatifs. La commune consultera les associations et les groupements féministes spécialisés dans ces problématiques pour l'aider à développer ces outils. Le Comité Diversité sera maintenu et soutenu.
- Le genre sera intégré dans l'action de la commune qui pratiquera en ce but le *gendermainstreaming* et le *genderbudgeting*. Le genre sera inclus dans certains marchés publics et dans les conditions d'octroi de subsides. Une attention sera portée sur la neutralité du genre de la langue. Des réflexions seront portées quant au partage de l'espace public, sur la culture, l'éducation et sur les violences faites aux femmes.
- La commune participera à la campagne « All Gender Welcome » de la Rainbowhouse et initiera au moins une campagne de sensibilisation aux diverses inégalités. La commune sera le relais et travaillera en collaboration avec des associations et collectifs œuvrant pour l'égalité des chances.

Afin de rendre plus visible et efficace l'aide aux personnes porteuses de handicap, la majorité s'engage à :

- Poursuivre le travail entamé lors de la précédente législature par le conseil consultatif de la personne porteuse d'un handicap (CCPPH) et à en prendre largement en compte ses avis ;
- Poursuivre l'inclusion des personnes handicapées dans le personnel communal en

respectant la législation et sensibiliser le personnel communal à l'accueil des citoyen(ne)s en situation de handicap, y compris le handicap mental et l'autisme;

- Viser une accessibilité totale pour tous les usager(ère)s, voiries et services communaux ainsi qu'une information accessible à toutes et tous en version « facile à lire et à comprendre », y compris pour les malvoyants, malentendants et les personnes à déficience mentale ;
- Renforcer le rôle du Handicontact de la commune comme référent de proximité en lien avec toutes les démarches administratives liées au handicap et à la promotion de toutes les associations et activités spécialisées ;
- Obtenir le label Handycity® qui consiste en une reconnaissance des personnes handicapées pour les efforts fournis au quotidien par les communes ;
- Promouvoir le handisport et en faciliter l'accès ;
- Soutenir les associations qui viennent en aide aux personnes handicapées notamment à travers le renforcement du festival EOP sur le territoire uclois ;
- Poursuivre et développer des actions durables visant à améliorer les conditions de vie et l'environnement des personnes handicapées ;
- Organiser chaque 3 décembre (Journée internationale des personnes handicapées), au sein des écoles ucloises, une sensibilisation ciblée à un handicap spécifique.

### **III. Une commune au service de sa population et de son épanouissement**

#### **1. Enseignement**

Uccle peut s'enorgueillir de disposer d'un système éducationnel performant et répondant aux attentes diverses des parents tant en termes de proximité des écoles qu'en termes d'enseignement communal ou libre. La Commune est le pouvoir organisateur de 9 écoles fondamentales ordinaires (primaires et maternelles), d'une école d'enseignement primaire spécialisé et d'une école secondaire spécialisée, mais également d'un enseignement de promotion sociale, d'une académie et d'une école d'arts. Elle accueille aussi une académie néerlandophone.

- L'école est un lieu de formation et d'apprentissage, qui veut assurer à ses élèves une formation solide et des savoirs rigoureux, leur apporter de bonnes habitudes de travail et leur inculquer la fierté du travail bien fait. Elle veut former des êtres libres, responsables et solidaires, disposant du bagage nécessaire pour poursuivre leurs études le plus loin possible et pour réussir leur vie. L'école est un lieu d'épanouissement qui constitue un outil fondamental en termes de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités.
- L'école communale veut aussi respecter la personnalité de chaque enfant et garantir son émancipation. Elle entend permettre à chacun(e) de développer ses potentialités, afin de lui donner toutes ses chances de bonheur et d'insertion harmonieuse dans la société. C'est à l'école que doit être mis en œuvre le principe d'égalité des chances. Le rôle des enseignant(e)s, des éducatrices et éducateurs, en collaboration avec les parents, est essentiel afin, dès le plus jeune âge, de repérer les difficultés d'apprentissage et d'utiliser les moyens de l'école pour y apporter la réponse adéquate. L'inclusion de toutes et tous dans notre enseignement doit faire partie de nos objectifs. C'est pourquoi le travail de remédiation sera renforcé. Par ailleurs, les projets pédagogiques de nos écoles continueront à intégrer progressivement de manière renforcée des éléments pertinents des pédagogies actives, les apprentissages manuels, ainsi que l'éducation à la culture et la sensibilisation à l'environnement.
- Outre le caractère essentiel lié à l'apprentissage, les écoles communales sont également un vecteur d'intégration sociale en participant à la vie collective de tout un quartier ou de toute une commune. C'est pourquoi les écoles communales tendront à devenir plus systématiquement des écoles citoyennes faisant la place à la participation des élèves et l'éducation à la citoyenneté, notamment mondiale et solidaire (ECMS).
- La première mission de l'école porte sur l'apprentissage et la maîtrise de la langue de l'enseignement, qui constitue la base d'une sociabilité heureuse et diversifiée, que renforcera bien entendu la connaissance de plusieurs langues. Cet apprentissage de la langue est un élément prioritaire des parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants. L'école doit demeurer ce lieu permettant à chacun(e), peu importe son origine socio-culturelle de s'épanouir, de se dépasser et de créer sa place dans la société. Une école de qualité, exigeante, en est la meilleure garante.
- Sur base de ces valeurs communes à notre enseignement, chaque école a développé un projet qui lui est propre (par exemple : Calevoet : apprentissage précoce du néerlandais – Centre : école à rayonnement musical – Homborch : immersion en néerlandais).

Certaines écoles ont également mis sur pied des projets en collaboration avec l'efp pour appliquer concrètement les intelligences multiples.

- De nouveaux contacts devront être entrepris avec des écoles des différents réseaux mais aussi des écoles néerlandophones. Ces derniers permettront aux élèves francophones d'utiliser de façon moins scolaire les apprentissages prodigués en classe.
- Les investissements dans le matériel informatique et numérique doivent être continués et accompagnés d'une formation pour les enseignant(e)s.
- La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité pour les équipes éducatives qui devront également rester très attentives aux risques de pauvreté et d'exclusion sociale en milieu préscolaire et scolaire en y apportant des solutions adaptées et en se coordonnant au maximum.
- Un projet pilote portant sur l'instauration de 15 minutes de lecture par jour sera initié.
- La sensibilisation, dès la maternelle, à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les stéréotypes liés au genre mériteront toute l'attention requise.
- Les initiatives contribuant à l'indispensable devoir de mémoire (visite du musée juif, de la caserne Dossin à Malines, du fort de Breendonk, inauguration de pavés de la mémoire...) seront poursuivies et amplifiées.
- Une attention particulière sera apportée aux besoins spécifiques de certains enfants : enfants hypersensibles, enfants à haut potentiel, dyslexiques, enfants primo-arrivants (européens et non-européens).
- La formation des enfants à la sécurité routière et à la conduite à vélo sera renforcée. Le passage du « Brevet du cycliste » et « Brevet piéton » pour toutes les classes de 5e et 6e primaires sera étendu.
- La qualité des repas scolaires nécessite une attention toute particulière. Lors de la passation du prochain marché public, il sera veillé à renforcer le pourcentage de produits bio, locaux et équitables, à diminuer le grammage de viande, à ce que l'offre de repas végétariens soit étoffée, tout en préservant l'accessibilité financière des repas.
- La sensibilisation à une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau sera poursuivie. Ainsi, l'eau du robinet comme boisson (par ex. via des fontaines à eau), à la place de l'eau en bouteille et des softs sera privilégiée.
- Les enfants continueront à être mis en contact avec l'alimentation et la nature en créant des potagers et des poulaillers dans les écoles, en plantant des arbres fruitiers et des arbustes de petits fruits dans – ou aux abords – des écoles et dans les espaces publics. Toute action en ce sens sera encouragée et soutenue.
- Enfin, des investissements conséquents seront consentis au profit des bâtiments scolaires : agrandissement de l'école de Calevoet et phase 2 de la transformation de l'école du Merlo. En parallèle à ces investissements, une attention sera toujours portée à la qualité des infrastructures des différentes écoles et académies.

## **2. Administration**

La qualité de la gestion communale dépend aussi de la qualité de son administration. A Uccle, tous les recrutements ou promotions du personnel continueront à être réalisés de manière dépolitisée et dans la majeure partie des cas, sur la seule base d'un examen.

De manière générale, la nouvelle majorité s'engage à maintenir un haut niveau de services accessibles financièrement à l'ensemble de la population, en veillant à ce que les habitant(e)s « non connecté(e)s » ne soient pas laissé(e)s pour compte. La majorité poursuivra une politique visant à stabiliser et fidéliser le personnel communal. Elle organisera une politique de carrière évolutive pour permettre des mutations dans le cadre d'une mobilité interne bien pensée. La majorité sera également attentive à disposer d'une administration exemplaire en matière d'égalité des chances et de promotion de la diversité.

La formation continue des agent(e)s sera soutenue.

La neutralité sera garantie dans tous les contacts avec la population.

- Avec la perspective du déménagement dans la nouvelle maison communale, les chantiers sont nombreux. Offrir un cadre de travail de qualité aux agent(e)s communaux pour un meilleur service aux citoyen(ne)s, permettre un plan de déplacement d'entreprise et des opportunités de télétravail sont d'autant d'éléments de motivation nécessaires pour rendre notre administration toujours plus performante. Le rassemblement de l'administration communale en un seul site permettra un meilleur accueil des citoyen(ne)s, de meilleures conditions de travail pour le personnel, des économies d'échelle et d'énergie. L'administration communale va préparer ce changement afin qu'il se déroule d'une manière optimale et qu'il permette une plus grande efficacité de son fonctionnement.
- Il convient de simplifier au maximum les démarches qui doivent être accomplies par les citoyen(ne)s (fréquences, déplacements à la maison communale...). A cette fin, la majorité veillera à réduire les démarches tracassières : par exemple, il ne sera plus demandé aux commerçant(e)s d'introduire annuellement un dossier pour l'installation d'une terrasse.
- Le processus de dématérialisation en augmentant le nombre de démarches qu'il est possible d'accomplir par voie électronique, via internet, sera poursuivi.
- Les délais de traitement des dossiers seront raccourcis autant que possible, l'administration tendra vers le paperless et permettra le paiement en ligne sur le site de la commune pour la délivrance d'actes administratifs et diverses prestations
- Des factures électroniques seront proposées.
- Enfin, en ce qui concerne les marchés publics, il sera veillé à augmenter l'accessibilité de ceux-ci aux PME, à simplifier les procédures de soumission via la systématisation du recours à Digiflow qui permet de vérifier en amont si une entreprise remplit les conditions de participation à un marché.

### **3. Famille, Petite Enfance, Jeunesse et Seniors**

Les structures d'accueil (crèches, halte-garderie...) sont le premier lieu de socialisation des enfants en dehors de leur famille. Elles doivent être de qualité et garantir le développement des apprentissages de base de l'enfant et être flexibles pour permettre à tous les parents qui le souhaitent de travailler. La volonté de maintenir des parents de jeunes enfants dans notre commune nécessite la création de nouvelles places dans les milieux d'accueil des 0-3 ans. A cet effet, le Collège aura pour objectifs de :

- Développer et renforcer sur le territoire de la commune le réseau d'accueil existant pour les enfants de moins de 3 ans en restant vigilant à ce qu'il réponde aux besoins en qualité et quantité, ceci afin de faire notamment face à l'afflux de nouveaux habitant(e)s dans certains quartiers. Pour cela, en collaboration avec l'ONE, Kind en Gezin et le secteur associatif compétent, le Collège explorera toutes les pistes possibles d'augmentation de la capacité d'accueil d'enfants dans les structures existantes et de création de nouvelles crèches, pré-gardiennats ou haltes-gardieries francophones ou néerlandophones, publiques ou privées, etc. ;
- Inciter les structures d'accueil publiques ou privées à poursuivre ou à s'inscrire dans le programme GoodFood afin de garantir et éduquer à la qualité de l'alimentation fournie dans les crèches, les écoles, les maisons de repos ou à domicile ;
- Favoriser la mise en place de structures inclusives pour accueillir des jeunes enfants porteurs de handicap et développer une approche spécifique de dépistage précoce de différents types de handicap (autisme, surdit  etc..) ;
- Encourager l'accueil familial d'enfants en difficulté ou en danger en soutenant davantage, avec nos institutions ucloises, les familles d'accueil ;
- Porter une attention particulière à l'accueil en crèche d'enfants issus de milieux précarisés, avec un focus spécifique sur les familles monoparentales ;
- Veiller à la conciliation vie privée et vie professionnelle en améliorant l'adéquation entre les horaires des enfants et ceux des parents ;
- Favoriser dès le plus jeune âge l'égalité entre les filles et les garçons ;
- Multiplier les espaces de jeu et aménagements ludiques dans les quartiers avec une attention pour les plus petits.

Suite aux modifications des dynamiques familiales (apparition de nouveaux modèles familiaux : familles monoparentales, recomposées, homoparentales, augmentation de la population âgée de plus de 65 ans et des personnes isolées...), le Collège s'engage à :

- Renforcer les synergies et rendre un meilleur service aux familles, quelles qu'elles soient afin de promouvoir la solidarité et les liens entre générations ;
- Accroître le soutien à la parentalité en multipliant et soutenant les lieux de rencontre et de parole ;
- Développer les services d'aide à domicile permettant aux aîné(e)s des familles de rester chez eux le plus longtemps possible (livraison de repas, soins, télévigilance...) en partenariat avec des professionnel(le)s locaux (ASBL, bénévoles, secteur privé) ;

- Soutenir l'entraide et le bénévolat ;
- Encourager par des aménagements propices aux échanges et par des initiatives communales d'évènements ou de soutien logistiques les activités de type « carrefour des générations » (ex. : formation des aîné(e)s par des plus jeunes dans les espaces numériques, accompagnement de projets de jeunes par des seniors expérimentés, inclure dans le programme de la quinzaine de la petite enfance un focus intergénérationnel, etc.)

La volonté de la majorité est de donner toute leur place aux jeunes uclois(es) dans la ville et dans les décisions publiques. Il est essentiel de légitimer les jeunes comme acteurs de notre société, de leur permettre d'appréhender ses enjeux, de s'épanouir, de leur fournir des lieux d'expression, de leur apprendre à s'informer et à développer leur esprit critique.

- Le conseil communal de la Jeunesse doit constituer un lieu privilégié d'éducation à la démocratie représentative et participative. Il sera réorganisé en planifiant une élection des représentant(e)s jeunes au sein de cette instance d'avis en collaboration avec les associations et écoles présentes sur le territoire de la commune ;
- La création d'une maison de jeunes dans le centre de notre commune cogérée par les jeunes qui soit un lieu d'échanges et de projets sera également étudiée avec attention ;
- Multiplier les canaux d'information à l'adresse des jeunes sur les opportunités de formation, de développement personnel, de participation active, de voyages et d'offre culturelle est une volonté de la majorité ;
- Les mouvements de jeunesse sont un vecteur de citoyenneté important sur notre territoire et doivent être soutenus. Pour ce faire, des appels à projets seront ouverts pour inciter à une meilleure formation des staffs au secourisme, à l'encadrement (notamment à l'accueil d'enfants porteurs de handicap) mais aussi à une démarche environnementale responsable (camp zéro déchet). La commune a également la volonté de davantage impliquer les mouvements de jeunesse présents sur le territoire dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de solidarité ou d'évènements sportifs qu'elle met en œuvre ;
- Offrir aux plus jeunes des moments de joie et de partage constitue une autre mission du Service uclois de la Jeunesse qui sera poursuivie ;
- Le Parascolaire d'Uccle s'emploiera à diversifier son offre en répondant aux nouvelles préoccupations de la société (codage, développement artistique, nature, mobilité douce, langues, accueil d'enfants porteurs de handicap, etc.). L'accès aux activités pour les familles aux revenus modestes sera amélioré. Des tarifs différenciés, par exemple pour les familles nombreuses, seront envisagés ;
- Dans une commune rassemblant près de 15.000 enfants en âge scolaire, l'offre d'écoles de devoirs doit être améliorée pour permettre aux élèves d'être accompagnés dans leur parcours scolaire. Des activités extrascolaires sont un enrichissement qui doit être à la portée de toutes et tous.

Troisième commune bruxelloise en termes de personnes âgées, Uccle compte de plus une part de personnes très âgées supérieure à la moyenne régionale. Les seniors doivent pouvoir se sentir citoyen(ne)s à part entière de leur commune. Toute notre action déclinera ce fil conducteur.

- À ce titre, Uccle rejoindra le réseau mondial des Villes amies des aînés, organisé sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé ([www.who.int/ageing/fr](http://www.who.int/ageing/fr)). Ceci impliquera concrètement d'objectiver les besoins des seniors ucclois(es) sous les multiples facettes de leur vie quotidienne, en vue de cibler et de prioriser notre action, tout en prenant la mesure locale de nouveaux phénomènes sociaux tels que la « génération sandwich ». Cette démarche intégrera nécessairement une dimension participative ;
- En tant que Ville amie des seniors, Uccle devra évaluer l'accueil et l'accompagnement des aîné(e)s dans leurs contacts avec ses services, ceux du CPAS et au-delà (commerces, culture, services de santé...). À l'instar des recommandations du gendermainstreaming, Uccle s'appliquera à ce que le facteur « âge » soit pris en compte dans les politiques menées.
- L'échevinat des Seniors intégrera dans ses missions un rôle de référent à travers toute l'administration pour aider celle-ci à mettre en place des facilités pour les aîné(e)s qui, en retour, bénéficieront à l'ensemble de la population uccloise ;
- Uccle continuera par ailleurs de proposer une offre récréative attractive à l'attention de ses aîné(e)s en s'appuyant sur les acquis du SUTA et en les diversifiant. Il importe que la population des seniors dans toute sa diversité trouve un intérêt dans l'offre du SUTA. Le magazine Allo Senior sera réformé, par exemple en ouvrant ses pages aux seniors eux-mêmes, aux associations et acteurs de la vie uccloise, notamment néerlandophones. La mémoire et les liens entre les générations seront des vecteurs de cette dynamisation ;
- Enfin, la commune étendra ses collaborations avec les associations, avec un focus sur les projets intergénérationnels, en particulier dans le domaine du logement. Un cadre doit être créé afin de faciliter les initiatives d'habitat partagé, tant dans les limites des compétences communales qu'au-delà. Nous sensibiliserons les autres niveaux de pouvoir à la nécessité de trouver des solutions aux problématiques qui entravent le développement de l'habitat intergénérationnel (notamment le statut des cohabitants au regard du droit social ou fiscal).

#### **4. Action sociale et CPAS**

Des politiques publiques volontaristes seront développées à destination des habitant(e)s les plus fragiles dans notre commune, selon les axes suivants :

- L'attention globale à la personne et à sa dignité : les bénéficiaires de l'Action sociale, qu'elle relève de la commune ou du CPAS, doivent être encore mieux pris en considération. Nous veillerons à bâtir une stratégie d'accueil et d'accompagnement des plus démunis axée sur le long terme en adoptant une approche globale et individualisée de la personne.
- La transversalité : la vision holistique de l'action sociale implique aussi de tisser ou renforcer les liens entre les différents services communaux concernés. Le regroupement, sous la tutelle d'un(e) même échevin(e), de l'Action sociale, des Seniors, de l'Emploi et de la Prévention sera source de cohérence sur ce plan. D'autres services communaux seront appelés à davantage interagir au bénéfice de différentes catégories de la population en besoin d'aide sociale : les services en charge de l'Éducation, de l'Égalité des Chances et des Genres, de la Famille, de la Jeunesse, du Handicap, de la Culture, ou encore la Police locale. La coordination entre Commune et CPAS participera à cette transversalité.



- L'efficacité : le bon usage des ressources disponibles sera privilégié, notamment en explorant la piste des synergies entre commune et CPAS, en s'inspirant des exemples d'autres communes, non seulement sous l'angle des économies d'échelle mais aussi, prioritairement, du service rendu aux bénéficiaires.

De multiples pistes d'action seront explorées pour mettre en œuvre les axes fondamentaux de l'action sociale communale. Retenons d'ores et déjà :

- Poursuivre et renforcer l'aide aux familles, avec une attention particulière accordée aux parents seuls avec enfants. Les informer et les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL en cas de non-paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire ;
- Poursuivre la lutte contre le surendettement ;
- Développer les outils de communication ainsi que les dispositifs de formation et d'information ;
- Soutenir avec vigueur toute initiative de type housing first ;
- Favoriser l'accessibilité des enfants de familles fragilisées aux activités parascolaires, culturelles ou de spectacle.

Le CPAS joue un rôle central et dominant dans l'action sociale à Uccle. Ses missions sont larges et se renforcent sans cesse, démontrant par là même la réalité métropolitaine de notre commune.

La mandature verra l'avancée voire la conclusion de la fusion des deux maisons de repos/de soins du CPAS. Le travail remarquable réalisé en faveur des enfants au sein de la maison d'accueil Asselberghs doit se poursuivre. Le site s'enrichira de logements d'accueil pour les ménages monoparentaux pour la fin 2020. Le CPAS recherchera à pérenniser le soutien d'autres niveaux de pouvoir à la maison d'accueil Asselberghs, ainsi qu'au Centre de distribution alimentaire gratuite.

Le CPAS rétablira un bureau permanent. Une réflexion sur les missions, le nombre et la composition des différents organes du CPAS sera menée en parallèle, avec l'objectif de veiller à une parfaite coordination et maîtrise budgétaire.

La modernisation, la rationalisation et la digitalisation des services sociaux et administratifs, dont celui du receveur, continueront d'occuper l'attention du CPAS et de son échevin de tutelle. Cela afin de pouvoir continuer notre politique socialement juste et équitable en faveur des bénéficiaires et d'offrir au personnel du CPAS un cadre professionnel adapté aux enjeux de notre exigence sociale.

## IV. Une commune dynamique, ouverte et transparente

### 1. Economie et Commerce

On mesure notamment la santé économique d'une commune à l'implantation et à la prospérité de ses entreprises et de ses commerces. Vital pour le développement économique, le commerce de proximité est aussi l'un des garants de la qualité de vie d'un quartier. Dans le cadre de réaménagements et rénovations des transports publics, nous nous engageons à faire pression sur les autorités régionales pour une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées au quotidien par les commerçant(e)s et les entreprises, notamment en période de travaux et à activer les leviers dont nous disposons afin de les soutenir au mieux (par exemple, en matière de stationnement).

Même si la marge de manœuvre de la commune est limitée, nous voulons créer des conditions favorables à l'activité des indépendant(e)s (commerçant(e)s, artisan(e)s, professions libérales...) et des PME afin de vitaliser d'une manière adaptée les centres comme les quartiers périphériques ou encore les zones d'activités économiques. Une attention particulière sera donc portée par la commune au développement et à l'implantation d'entreprises vertueuses (responsabilité sociale élevée, politique énergétique, économie circulaire...) dans des secteurs ayant un fort potentiel d'innovation et d'emploi (mobilité, culture, énergie, agriculture urbaine). Un lien étroit existe, entre commerce et politique de sécurité. Un quartier commerçant attractif est, entre autres, un quartier sûr et propre.

- L'élaboration d'un schéma de développement commercial en partenariat avec les associations de commerçants et les instances régionales sera la première tâche à laquelle s'attellera la majorité afin de disposer d'un outil dynamique pour le développement d'une politique commerciale locale en faisant vivre chaque quartier et en favorisant la convivialité et le tissu commercial ;
- Les taxes tracassières (terrasse, etc.) ne seront pas activées ;
- Une attention particulière sera apportée au soutien au commerce local dans une démarche de développement durable pour assurer une qualité de vie à nos habitant(e)s en les incitant à consommer localement. Dans le cadre de cette politique, les commerces de proximité et de qualité, notamment ceux qui s'inscrivent dans l'économie locale et de transition, qui proposent des produits bio et issus du commerce équitable, des produits en vrac, ou encore qui s'inscrivent dans une démarche zéro déchet, seront favorisés autant que possible notamment par le biais d'un soutien administratif de nos services et dans le cadre des marchés publics (en veillant bien évidemment à respecter scrupuleusement la législation en la matière) ;
- La commune soutiendra toute initiative de monnaie locale, par exemple en menant une campagne de sensibilisation vers la population en la matière ;
- Une politique volontariste pour lutter contre les espaces commerciaux vides sera menée en collaboration avec les associations de commerçants et les propriétaires. Les moyens utilisés allieront incitation et activation par la taxe sur les immeubles inoccupés ;
- Une attention particulière sera portée à l'harmonisation des enseignes dans les quartiers commerçants afin que celles-ci redonnent un cachet aux noyaux commerciaux plutôt que de les dénaturer ;

- La création d'un espace de développement numérique permettant de développer les talents locaux et les starts-up numériques sera analysée en partenariat avec les autres niveaux de pouvoir (régional et fédéral) ;
- Faire d'Uccle une commune « entreprise friendly » est une priorité pour ramener plus d'activité économique sur notre territoire, au travers d'un cadre fiscal et réglementaire attractif ;
- La possibilité de création de parkings souterrains, par exemple en cas de suppression de stationnement en voirie, à des endroits stratégiques, sera examinée (dans Uccle Centre par exemple) ;
- Une task force communale de revitalisation de la chaussée d'Alsemberg et de ses rues limitrophes regroupant des représentant(e)s des associations de commerçants, les différents services communaux parties prenantes et les associations de quartier sera instituée.

## **2. Emploi**

Les politiques actuellement mises en œuvre par la commune, notamment avec ses partenaires de la Maison de l'Emploi, vont dans le sens d'une approche ciblée sur les difficultés rencontrées par certaines catégories spécifiques de la population uccloise. Nous les poursuivrons tout en développant de nouveaux accents comme l'économie verte, locale ou sociale.

- Les formations aux métiers de l'écologie et de la solidarité (économies d'énergie, ressourcerie, accueil de l'enfance, etc.) seront encouragées. La politique consistant à stabiliser, quand cela est possible, les emplois créés sous le régime de l'article 60 sera poursuivie.
- L'esprit d'innovation sera favorisé, en veillant à soutenir plus particulièrement les catégories de la population les moins à l'origine de création d'entreprises. La commune jouera un rôle moteur dans la promotion de l'entrepreneuriat, social notamment.
- En lien avec l'innovation, la commune initiera ou soutiendra la création d'un fablab, en fédérant les initiatives associatives ou citoyennes en ce sens ou, au besoin, d'initiative publique, et en faisant le lien avec les écoles uccloises. L'initiation aux nouvelles technologies, en particulier pour les personnes en décrochage social ou scolaire, sera promotionnée.

## **3. Culture**

La culture contribue à la qualité de vie des citoyen(ne)s tant du point de vue individuel que collectif et constitue également un puissant facteur d'émancipation et d'ouverture sur le monde. Aussi nous nous engageons à mener une politique culturelle vivante et ouverte, multiculturelle et innovante. Par ailleurs, l'enracinement local de la culture est primordial. Par le biais des centres culturels, des bibliothèques, des académies néerlandophone et francophones, du CPAS, des lieux d'expression culturelle (Ferme rose, Roseraie, Het Huys) mais aussi des nombreux acteurs culturels locaux (collectifs, fondations, musées...), la commune dispose et peut s'appuyer sur différents outils pour favoriser l'accès à la création et à l'expression d'un maximum de personnes. Cet enracinement constitue un levier pour stimuler l'éducation à la culture et sa pratique active, la dynamisation ainsi que la réappropriation de l'espace public par les Uccloises et les Ucclois, et participe à ce titre à la cohésion sociale au sein de notre commune et au renforcement des liens entre nos différentes

communautés. C'est pourquoi il est essentiel que l'accès à la culture y soit assuré pour tous les âges, toutes les origines culturelles et toutes les catégories de revenus.

C'est pourquoi aussi la politique culturelle de la commune sera établie autour d'objectifs et d'indicateurs qui seront en parfaite cohérence avec le Cultuurbeleidplan 2020-2025. Ce plan d'action sera établi après consultation des parties prenantes et citoyen(ne)s et un état des lieux des besoins et partenariats existants.

- Soutenir la création et la présence des arts à Uccle : en étudiant la possibilité de faire de la Ferme rose une Maison de la création dédiée à l'expression artistique en y favorisant le développement d'ateliers artistiques et d'événements culturels ; en dynamisant la programmation au Doyenné – Maison des Arts et via l'ouverture de son jardin au public ; en envisageant le lancement d'un festival du cinéma en plein air ; en favorisant les activités culturelles et artistiques (ateliers artistiques, résidences) ; en favorisant le contact entre artistes et citoyen(ne)s (parcours d'artistes ouvert à plus de disciplines, instauration d'un parcours musical pendant la fête de la musique, soutien à la mise en place de résidences d'artistes, accroissement de la place de l'art dans l'espace public et dans des lieux nouveaux et insolites pour toucher un public le plus large possible) ;
- Faire du Centre culturel un acteur déterminant et innovant de la culture à Uccle en : assurant plus de transparence au niveau de la gouvernance et de la stratégie notamment via l'exercice des mandats bénévoles au sein de son conseil d'administration et la création de la fonction de directeur(trice) artistique ; mettant en place une programmation innovante et audacieuse qui mettra en avant la jeune création belge et internationale, ouverte sur la diversité culturelle et toutes les disciplines artistiques ; accordant une attention spécifique à la programmation cinématographique et aux débats ; renforçant les liens avec la communauté artistique et culturelle uccloise et avec la communauté culturelle au sens large. Une demande de reconnaissance du CCU sera introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- La culture comme vecteur d'émancipation : en mettant en avant la diversité des identités culturelles présente sur le territoire communal ; en soutenant l'organisation d'activités culturelles intégrant une dimension interculturelle Nord/Sud et européenne ; en collaborant avec les associations locales pour favoriser la lecture et l'écriture ainsi que la pratique artistique auprès de personnes issues de milieux précarisés ; en renforçant le réseau des bibliothèques de la commune et les synergies entre les bibliothèques francophones et la bibliothèque néerlandophone ; en développant les partenariats européens et internationaux ; en décentralisant le prêt et l'échange de livres via des relais dans les quartiers ;
- La mise en place dès 2020 d'un Pass Culture sera étudiée afin de donner accès à des tarifs préférentiels aux jeunes et aux personnes aux revenus modestes à des événements culturels sur le territoire communal ;
- Nous souhaitons également renforcer la concertation avec la cellule culturelle du CPAS, qui favorise l'accès à la création culturelle des personnes plus précarisées et lui ouvrir les espaces culturels de la commune ;
- Penser la culture de manière participative et durable en soutenant les opérateurs publics et privés à s'inscrire dans une politique "Agenda local 21", en consultant la population pour connaître ses envies en termes d'offre culturelle dans le cadre des Etats généraux

ucclois et en mettant en place un conseil culturel regroupant tous les acteurs culturels de la commune ;

- Faire la promotion de la commune via son patrimoine matériel et immatériel, en valorisant les richesses du milieu et du patrimoine ucclais (incluant son folklore et ses traditions), et plus spécialement les sites et monuments classés, le patrimoine ligneux, rural et architectural de la commune ; en mettant Uccle sur la carte des découvertes touristiques, en partenariat avec la Région et les associations ucclaises de défense du patrimoine.

#### **4. Sports**

Le sport et, au sens le plus large, la pratique quotidienne d'une activité physique suffisante, est bien davantage qu'un élément fondamental en matière de promotion de la santé. C'est aussi un vecteur essentiel de lien social, une école de vie où se confronter à la diversité et où forger l'esprit d'équipe.

- La Commune se doit de promouvoir le sport et de le rendre accessible à toutes et tous selon ses possibilités et à tous les âges, en portant une attention toute particulière à l'accessibilité aux infrastructures sportives aux équipes féminines ;
- La Commune se doit également d'assurer une concertation et une coordination entre les différents acteurs en matière de sport à Uccle : une Assemblée générale des clubs sportifs verra le jour ;
- Nous renforcerons le rôle de facilitateur de la commune entre les clubs sportifs et les établissements scolaires situés à Uccle afin que ces derniers mettent leurs salles de sport à disposition en dehors des heures de cours afin, aussi, que les écoles utilisent davantage les terrains et les infrastructures des clubs en journée. A propos d'écoles, une politique d'éveil au sport dès le plus jeune âge y sera menée, en collaboration avec les clubs sportifs ;
- Notre commune dispose de nombreuses infrastructures sportives permettant la pratique de diverses disciplines. Certaines d'entre elles nécessitent une rénovation. Ainsi, de nouveaux vestiaires seront réalisés au centre Derrider, en concertation étroite avec les riverain(e)s et en veillant à minimiser au maximum les nuisances pour le voisinage ;
- Les activités sportives (club de pétanque, salles Van Offelen et 1180) existantes au cœur de l'îlot Brugmann-Wolvendael-Delvaux-Scott, constituent de précieux catalyseurs de lien social et de convivialité, la majorité en est très consciente. Elle veillera à leur préservation dans la forme actuelle ou sous une autre forme à déterminer en concertation étroite avec les acteurs concernés ;
- L'accès à la piscine sera maintenu à un prix abordable (pas d'augmentation des tarifs sauf éventuellement prise en compte de l'inflation). Quant à l'extension des heures d'ouverture au dimanche après-midi, elle sera étudiée ;
- L'organisation des 10km d'Uccle sera poursuivie mais l'événement pourrait évoluer dans les années à venir ;
- La mise sur pied d'une course cycliste amateur sera étudiée ;
- L'occupation des salles sportives communales sera optimisée selon des critères objectifs ;

- Une attention toute particulière sera apportée à l’entretien des infrastructures en plein air et libre d’accès qui permettent la pratique d’un sport sans devoir s’acquitter d’une cotisation. En concertation avec les joueuses et les joueurs, les travaux nécessaires afin de redonner au terrain de basket historique du Parc de la Sauvagère la fonction qui était la sienne seront effectués. L’aire de sport Montagne de Saint-Job sera également rénovée dans le cadre d’un projet participatif ;
- La création de nouvelles infrastructures sportives et de jeux dans l’espace public sera envisagée ;
- La possibilité de construire, dans le cadre d’un partenariat public-privé et moyennant un financement du projet par les autorités supérieures (Région, Communautés, Fédéral), un stade de hockey permettant d’accueillir des compétitions internationales sera étudiée ;
- Le soutien (subsidiation, prêt de matériel, mise à disposition de locaux...) aux nombreux clubs sportifs qui participent à la dynamisation de notre commune sera renforcé, en l’orientant prioritairement vers les clubs qui comptent un grand nombre de jeunes parmi leurs membres, qui privilégient la qualité de la formation, qui développent des actions afin de favoriser la cohésion sociale et la mixité, qui proposent des activités à l’attention des personnes porteuses d’un handicap, qui adoptent des mesures en faveur d’une alimentation saine de ses membres... ;
- Afin de remercier comme il se doit les nombreux bénévoles actifs au sein de ces clubs, une fête, un moment de convivialité, sera organisé annuellement.

## **5. Cultes**

Au niveau des cultes, le collège veillera à :

- Promouvoir le dialogue interconvictionnel en mettant sur pied des actions concrètes en concertation avec les autorités communales, en particulier l’échevinat des cultes, et en soutenant toutes les initiatives en la matière. Organiser les conditions collectives nécessaires au développement de ce dialogue pour un mieux vivre ensemble dans notre commune ;
- Accompagner la Région bruxelloise dans son engagement à créer des lieux neutres dédiés aux cérémonies non confessionnelles ;
- Continuer de permettre les échanges d’information entre les services communaux et les fabriques d’église, dans différents domaines autres que financiers : devenirs et travaux des lieux de culte, événements.

## **6. Nouvelles technologies**

La stratégie numérique de la commune épousera une double trajectoire : d’une part, développer, voire réinventer, l’administration en phase avec l’usage généralisé des nouvelles technologies dans le quotidien de la population, d’autre part, veiller à ce que la transition numérique ne laisse personne à quai.

- Le site web et l’application mobile de la commune seront revus de fond en comble. Chaque outil sera exploité en fonction de ses atouts. ;
- Parallèlement, dans une optique de transparence et de soutien au développement de

services innovants, Uccle développera une stratégie d'ouverture de ses données (Open Data) et s'emploiera à la concrétiser, en relation tant avec la population qu'avec les acteurs spécialisés ;

- L'éthique en matière de nouvelles technologies recevra par ailleurs toute l'attention nécessaire. Concernant la fracture numérique, les technologies doivent constituer une opportunité de développement personnel. Elles doivent parallèlement être apprivoisées en fonction des risques qu'elles créent en particulier aux âges qui y sont les plus exposés : la jeunesse et la vieillesse. Il s'agira de lancer ou soutenir des initiatives ou projets dans les domaines de l'apprentissage du codage informatique ou de la création en fablab, mais aussi de l'utilisation consciente des technologies en sensibilisant la population sur les risques de l'addiction aux écrans et sur les mesures de prévention en matière de cybersécurité ou de cyber-harcèlement ;
- La Commune ne pourra agir seule pour accomplir sa stratégie numérique. Des collaborations doivent se développer ou s'envisager : avec l'agence de simplification administrative easy.brussels, avec le CIRB ou le GIAL pour leurs services ou projets qui ont une plus-value pour la commune et sa population, ou encore avec tout acteur du milieu IT porteur d'innovation. Nous plaiderons également auprès de Bruxelles Prévention et Sécurité pour intégrer les risques liés aux nouvelles technologies dans le périmètre des politiques de prévention.

## **7. Solidarité et Affaires Européennes**

La solidarité internationale est un enjeu communal à part entière : une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, ainsi que dans des actions concrètes de développement au Sud et au Nord. La solidarité internationale doit se vivre également concrètement au Nord, en faisant d'Uccle une commune hospitalière, solidaire et durable, partenaire de projets menés avec d'autres entités au Nord comme au Sud.

- Uccle, commune hospitalière : notre Commune rejoindra les communes hospitalières. Différents engagements peuvent être pris afin d'accueillir les réfugié(e)s dans la dignité, la tolérance, le respect de chacun(e) dans ses choix de vie et convictions religieuses, dans le cadre du respect de la loi. Les actions porteront entre autres sur la sensibilisation de la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, l'amélioration de l'accueil et du séjour des migrant(e)s dans le respect des droits humains et la solidarité vis-à-vis de régions qui font face à un afflux très important de migrant(e)s. La Commune renforcera les actions basées sur le vivre ensemble et sur le respect de valeurs communes en organisant notamment des rencontres visant à la déconstruction des préjugés. La Commune fera preuve d'ouverture vis-à-vis des initiatives citoyennes en matière d'accueil et d'hébergement. Les services sociaux continueront à intervenir en appui. Enfin, une attention toute particulière sera toujours portée à l'accompagnement des enfants migrants au sein des structures communales (écoles, lieux d'accueil de la petite enfance, académies, piscine...) afin de permettre leur intégration parmi les autres enfants et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles ;
- Mettre en place une réelle politique communale de solidarité internationale de qualité, efficace et durable en assurant une coordination cohérente de toutes les activités relevant du champ de la solidarité internationale menées par la commune ;
- Informer et sensibiliser à la solidarité internationale et à la citoyenneté mondiale, en sensibilisant le public et le personnel communal aux rapports Nord-Sud ; en étudiant la

mise en place d'un Conseil consultatif de la solidarité internationale ; en organisant une journée de la solidarité internationale à Uccle dans le cadre de la Quinzaine de la solidarité internationale ;

- Poursuivre les actions menées faisant d'Uccle une "Commune du Commerce équitable" et soutenir la création d'une boutique équitable à Uccle ;
- Développer les partenariats qui constituent un cadre idéal pour mettre en œuvre notre politique de solidarité internationale, en poursuivant et en développant, si cela s'avère pertinent après évaluation, le partenariat avec la commune de Kintambo (RDC) ; en intégrant des initiatives communales dans des réseaux internationaux et développer les partenariats avec d'autres communes et des organisations de solidarité internationale dans le cadre d'appels à projets européens et nationaux ;
- Aujourd'hui, plus que jamais, notre identité européenne doit être promue et valorisée. C'est pourquoi nous nous engageons à renforcer la dimension européenne de notre commune : développement d'une offre culturelle valorisant les nationalités européennes qui composent notre population, inscription de la commune dans les réseaux de villes européennes, mise en place de partenariats et collaborations au niveau européen dans tous les domaines de compétences communales, promotion des valeurs et de la citoyenneté européennes auprès de la population et notamment des plus jeunes, renforcement des liens avec la communauté européenne ucquoise seront nos priorités pour les six années à venir par le biais notamment de la création du prix du citoyen européen d'honneur ucquois.

## **8. Ethique et gouvernance**

- Tous les mandats dans les organes de gestion des ASBL communales seront dorénavant exercés à titre gratuit. Seule une prise en charge des frais ou un défraiement sera possible pour les fonctions de président(e), vice-président(e) et administrateur(trice)-délégué(e), conformément aux plafonds applicables au bénévolat ;
- Par ailleurs, le prescrit de l'ordonnance du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et des avantages des mandataires publics bruxellois sera scrupuleusement respectée ;
- Ainsi, pour chaque élu(e), la présence en réunion ainsi que les rémunérations publiques perçues et les rémunérations privées par tranches (ce dernier cas visant les membres du Collège uniquement) seront publiées sur le site internet de la Commune. Une rubrique « transparence » sera créée à cette fin ;
- Y figureront aussi : un cadastre des asbl communales et de leurs mandataires, une liste des subsides octroyés par la commune ainsi que des bénéficiaires de ceux-ci, une liste reprenant les marchés publics passés par la Commune ainsi que les bénéficiaires de ceux-ci ainsi qu'un état des participations communales et des placements financiers ;
- La Commune, les asbl communales, la zone de police et le CPAS seront encouragés à placer leurs avoirs, à chaque fois que cela est possible, auprès d'institutions bancaires éthiques ;
- Enfin, la mention des noms des échevin(e)s ou du bourgmestre n'apparaîtra plus sur un panneau à l'entrée d'une salle de sport ou de fête, d'une crèche ou d'un lieu culturel (à l'exception donc des bâtiments administratifs).